

**Organisateurs :**

Association AFLVAB (Amicale Fêtes Loisirs Villiers au Bouin)

Téléphone : 06.18.03.82.31 E-mail : [marc.zalivadni@laposte.net](mailto:marc.zalivadni@laposte.net)

**Localisation et Inscription :**

Terrain pétanque de Villiers au Bouin . Parking proximité.

Départ : Terrain de pétanque

**Concurrents :**

Course ouverte à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

- Licenciés FFA (Athlé Compétition ; Athlé entreprise ; Athlé Running) : photocopie de la carte licence en cours de validité à la date de l'épreuve
- Titulaires d'un Pass Running : Photocopie de la carte Pass Running en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Licenciés d'une fédération agréée (hors UNSS et UGSEL) : Photocopie de la carte licence délivrée pour la saison en cours, faisant apparaître par tous moyen la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition ». Sans mention . Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.
- Licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, Non licencié : Fournir un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

**Type d'engagement :**

- **Course enfants** 1 km départ 09h00 ouverte aux personnes nées entre 2010 et 2015 autorisation parentale obligatoire).  
Inscription : gratuite Pas de classement
- **Course de 6km** : départ 09h45  
Tarif : Engagement avant le 24 juin 2022 : 5€  
Ouvert aux personnes nées avant 2005 (pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire)
- **Course de 10km** : départ 09h45  
Tarif : Engagement avant le 24 juin 2022 : 7€  
Ouvert aux personnes nées avant 2005 (pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire)
- **Course de 19km** : départ 09h30  
Tarif : Engagement avant le 24 juin 2022 : 9€  
Ouvert aux personnes nées avant 2003

**Dossards :**

Remis à chaque coureur le 26 juin 2022 à partir de 08h00. Il devra être apposé en TOTALITÉ sur la poitrine sous peine de disqualification.

**Cession de dossard :**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Responsabilité civile :**

L'organisation a contracté une assurance « responsabilité civile » auprès de la AREAS.

Chaque coureur devra être garanti par une assurance liée à sa licence ou personnel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant et après les épreuves.

**Service médical :**

La Croix Rouge sera présente sur le site

**Les organisateurs :**

Se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas d'intempéries pour des raisons de sécurité sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux participants.

**Droit d'image :**

L'organisateur de la course « La Fardillière » se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

Les participants de par leur inscription autorisent expressément les organisateurs de la course « La Fardillière », ainsi que la CDR à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître ainsi que leurs descendants, prises à l'occasion de leur participation à la course « La Fardillière », sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDR, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Course Nature**

50% route / 50% Chemin avec passage de gués.

**Ravitaillement :**

ravitaillement en fonction du protocole sanitaire.

**Récompense :**

Récompense aux 250 premiers inscrits

Lots pour les 3 premiers des 6, 10 et 19 km

**Protocole sanitaire :**

appliqué au jour de la course

**Résultats :**

sur le site de la Fardillière : [www.lafardilliere.fr](http://www.lafardilliere.fr)

Et sur CDR37 <http://www.CDR37.net>

Pas de résultat affiché sur place